

DECOUVRIR « LA FRANCE »

INCULTURATION

Aux origines de l'Eglise (grecs/hébreux) et jamais facile

Etre missionnaire : une passion pour le dialogue et la rencontre de l'autre et de ses approches de la vie et de Dieu (Ecclesiam suam, 1962). Chercher à dire la foi dans l'univers de l'autre, en respectant sa culture. Revendication de ceux qui viennent et de ceux vers qui ils arrivent.

L'approche de l'inculturation critique : chercher à comprendre l'autre et les déplacements qu'il me propose par rapport à des imaginaires sur lui. Sortir des a priori en entendant les questions que se pose l'autre sur sa propre identité.

LE TERRITOIRE FRANÇAIS

Le territoire de ce qui est la France d'aujourd'hui s'est construit lentement à partir de diverses principautés en rivalité et en guerre. Construction par les mariages princiers et les guerres mutuelles. C'est un processus de construction et pas une réalité immuable.

Les royaumes espagnols, de Bretagne, d'Italie...qui recouvraient une partie de la France d'aujourd'hui ont duré plusieurs siècles

L'idée de France n'apparaît que vers 1254 (Saint Louis revenant de croisade)

La Savoie ne devient française qu'en 1860, idem pour le Comté de Nice

Pb corse : collectivité territoriale, française depuis 1768

Les territoires « belges » quittent la France en 1830. L'Alsace et la Lorraine changent plusieurs fois d'appartenance (France –Allemagne)

Problème des DOM-TOM : 2,7 Millions d'habitants, 4% de la population. Questions pour l'avenir : pourquoi rester français

▲ la Guadeloupe et dépendances (DOM depuis 1946) ; 405000 habitants

▲ la Martinique (DOM depuis 1946) ; 402000 hbts

▲ la Guyane (DOM depuis 1946) ; 250000 hbts

▲ La Réunion (DOM depuis 1946) 840000 hbts;

▲ Mayotte (DOM depuis 2011) : 202000 hbts

+ TOM : Saint-Pierre-et-Miquelon (975) ; Saint-Barthélemy (977) ; Saint-Martin (978) ; Wallis-et-Futuna (986) ; Polynésie française (987)

Statuts particuliers : La Nouvelle-Calédonie (988) et les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) et Clipperton

La Nouvelle Calédonie : depuis 1853 ; référendum d'indépendance en nov 2018 a rejeté l'indépendance.

Passage de régions différentes à un état centralisé n'a pas été facile : bretons, basques, alsaciens...autonomismes qui persistent avec parfois tensions

La langue a été unifiée en 1539 : ordonnance de Villers-Cotterêts. Les cultures locales ont été réprimées. Problème de revendications linguistiques (options bac possibles).

Ce territoire rassemble en 2018 67,2 millions d'habitants (1% de la population mondiale) dont 2,1 dans les DOM-TOM. Croissance de 230000 par an. 84,3 ans d'espérance de vie pour les femmes et 77,8 pour les hommes. Niveau de vie élevé : 20000 euros en médiane, 23° pays IDH (en recul), 8,7 M de pauvres (moins de 977 euros).

UNITE NATIONALE

Elle a été lente et résulte d'une volonté politique (pas spontanée) :

Les croisades ont été un premier facteur : unité des chevaliers contre l'islam pour libérer la Terre sainte de 1095 à 1291 ; puis Reconquista en Espagne (1492)

La révolution de 1789 remplace le Roi par le Peuple Français, dans la violence. Les blessures symboliques restent fortes (Vendée et royalistes). La devise « Liberté, égalité, fraternité » contre le monde féodal.

L'unité s'est faite contre d'autres (l'imaginaire de l'ennemi commun fonde la nation) : les anglais (la guerre de 100 ans, Napoléon...) et les allemands (guerre contre la Prusse et les deux guerres mondiales).

L'unité s'est faite à travers une politique forte d'éducation républicaine (antichrétienne) et nationale : Jules Ferry (1832-1893). L'état laïc impose sa langue, sa morale, sa politique. La rivalité contre l'Eglise (une puissance étrangère : le Vatican) marque la « laïcité » en France du XIX^e siècle.

L'unité se renforce par un système social fort : de Gaulle (figure emblématique) après 1945 : la sécurité sociale, un état fort (économiquement et au niveau des infrastructures), l'Etat a le souci de la lutte contre l'inégalité, place forte de l'administration centralisée. Mais en régression suite à la mondialisation libérale.

Instabilité en Corse et Nouvelle Calédonie (régime particulier avec un parlement).

La France est un pays très centralisé où Paris domine dans tous les domaines : 2,2 M paris intra-muros ; 6,9M dans la métropole du Grand Paris et 12,2 M d'habitants France-iliens ; Marseille : 0,8 et 1,8 pour la métropole; Lyon : 0,5 M mais 1,4 dans la métropole. Les politiques d'aménagement du territoire ne sont pas efficaces.

TROIS/Quatre FRACTURES FONDATRICES:

- Après la guerre de 1914-1918 : la guerre 1939-45 (et le nazisme et Vichy). Beaucoup de morts (cf. les monuments aux morts dans chaque village). Question sur les résistants, sur les collaborateurs (les femmes tondues).

-Algérie (1954-1962) : un imaginaire blessé. Un silence. Les pieds noirs. La place des algériens en France. Les harkis (français d'Algérie et leurs collaborateurs revenus en France). La décolonisation (celle de l'Afrique des années 60 : fin de l'Empire français) et le doute face à l'armée (tortures). Condamnation des putschistes mais amnistie en 1982.

- Mai 1968 : une nouvelle culture. La référence de toutes les crises. Non pas une révolution mais une rupture culturelle. Un moment symbolique générationnel. Fête et fraternité sans limite. De Gaulle quitte la scène politique.

- Une situation très spécifique : l'Affaire Dreyfus : condamnation en 1894 pour trahison, antisémitisme. Zola s'engage en 1898. Réhabilitation en 1906 mais grave : juifs, nationalisme, catho traditionnalistes et sectaires, sionisme, anti-intello. La France coupée en deux.

LA DIVERSITE NATIONALE

7,6 millions nés à l'étranger, 5,9 M sont immigrés.

Au-delà du tourisme et des stéréotypes : pays des droits humains et des libertés... image à assumer mais difficile avec les nouveaux flux de migrations (très politisés).

La France est une mais les différences restent fortes : régionalisme (les accents et les revendications d'autonomie), culturalisme (et images des autres), options politiques, Paris et la province, la nourriture... Ne pas croire à une seule « culture française » même si les régions n'ont pas toutes une identité forte (faible décentralisation) et regroupement en 13 régions récent.

Ceci est inévitable quand une population de plus de 66 M d'habitants (par rapport à des petits pays).

Diversité par les migrations

- 3 M de français vivent à l'étranger (exportation d'une culture et des stéréotypes)

- immigrations par vagues selon les besoins des industries, des mines, du bâtiment (plus l'Algérie et les

anciennes colonies d'Afrique) : polonais, italiens, portugais... migrants européens surtout.

- nouvelle immigration liée à la mondialisation : très hautes qualifications et très basses qualifications. Environ 6 millions de migrants légaux. Un flux de 0.2M par an.
Impression d'un plus grand nombre à cause des DOM et concentration dans certains quartiers ou régions (avec un effet jeunes et chômage).

Migrations européennes surtout, puis Maghreb et Afrique Noire (1,2) : chiffres flous

Xénophobie relayée politiquement (FN), sensibilité nationaliste populaire (relais CGT-PC). Questions sensibles de l'accueil des nouveaux flux de migrants.

Question à l'Europe (le plombier polonais). Interrogations sur l'identité nationale.

IMPACTS DU MONDE SUR LA FRANCE

Ce qui se passe en France est à la fois endogène mais aussi et le résultat de l'exogène, de l'insertion de la France dans des réseaux internationaux;

- Effets de la mondialisation : position française critique (résistance à l'américanisation des modes de vie), idéologie libérale, individualisme, entreprises trans-nationales. Effets de la crise financière mondiale
- Effets de l'Europe : France est fondatrice (depuis 1957) avec 5 autres pays, influences de la législation, de la monnaie, ouverture mais plus d'enthousiasme européen. Le couple franco-allemand et le pb des anglais (Brexit). Europe bouc émissaire national. Compétences complexes et mal connues (Parlement européen, commission et Conseil européen) : capitales Bruxelles et Strasbourg
- Contradictions internes : l'échiquier politique : les centres, les droites, les gauches, les ultra-gauches et ultra droites. Le syndicalisme (CGT, CFDT, FO, SUD, CFTC...). Les recours à la grève (123 jours pour 1000 travailleurs par an). Une dépolitisation générale mais mobilisation thématique et éphémère (école, mariage pour tous, Charlie hebdo).
- Une forte vie associative : 1,3 million d'associations actives et 23 M d'adhérents et 16 M d'adhérents actifs. 45% des associations sont caritatives et humanitaires. Démocratie locale forte : société civile qui veut se faire entendre (grèves, manifestations...)

DECOUVRIR L'EGLISE CATHOLIQUE QUI EST EN FRANCE

Dans cette France, l'Eglise catholique est un des acteurs parmi d'autres. La France n'est plus depuis longtemps « la fille aînée de l'Eglise » (terme forgé en 754 à cause du don de Pépin le bref des terres pontificales). Terme repris par Jean Paul II et le pape François.

Elle n'est plus un acteur majeur mais doit se situer dans une logique déterminée par l'Etat, avec des attentes contrastées de l'opinion publique.

Pratiquants catholiques : 20 % (1972) et 5 % (2016) et 53% d'appartenance sociologique (2016). Augmentation du nombre de gens se déclarant *sans religion*, passant de 21 % à 32 % entre 1987 et 2012. France pays d'athées (29%) (avec plus ou moins d'agressivité) avec une conception laïque de la vie en société (religion est un fait privé selon les lois mais nuances...). Statistiques religieuses interdites car fait privé... estimations seulement, donc chiffres peu fiables.

- Le catholicisme est une religion parmi d'autres religions chrétiennes (2.5 millions) : protestants, anglicans, orthodoxes, évangélistes, ... Les pratiquants réguliers chrétiens non catholiques (entre une fois par semaine et trois fois par mois) sont de l'ordre de 600.000 personnes (460.000 évangéliques et 140.000 luthéro-réformés. Nombreuses églises afro-évangéliques (banlieues). Les protestants culturels : deux millions de personnes (750.000 évangéliques et 1250.000 luthéro-réformés). 400000 orthodoxes.

- Les catholiques parmi les autres religions : islam (5% de pratiquants réguliers, 6 millions se déclarent musulmans sur les 1,6 Milliards dans le monde), bouddhistes, new âge...et juifs (importance au-delà du nombre : 1%). La peur de l'islam (15000 extrémistes) lié au nationalisme, au terrorisme, à l'IS.... Et confusion entre origine et pratique : surestimation des chiffres Phobie. Défi pour l'Eglise ? Plutôt renforcer la foi chrétienne plutôt que d'avoir peur.
- Les catholiques parmi les non-croyants : en hausse. Depuis les Lumières (XVIII°), athées rationalistes et scientifiques. Indifférence de plus en plus banalisée. Place de la maçonnerie (150000 membres) : Grand Orient (50 000) et GLNF (44000).

Une exculturation du catholicisme ? Culture urbaine individuelle et liberté de pensée. Les grands rassemblements ne stimulent pas vraiment au-delà de l'éphémère. Force de conviction (et formation) progresse dans cette église devenant peu à peu minoritaire (ce qu'elle n'est pas encore). Effet pape François : sympathie.

Acteur parmi d'autres, l'Eglise est à l'image de la société française :

- Diversifiée (personnalités et sensibilités différentes) et même oppositions. Traditionalistes (200 prêtres ?) avec de multiples tendances (Mgr Lefebvre, 1988), traditionnels.... différences selon les régions mais tendance vers équilibre
- Multiculturelle avec beaucoup de DOM-TOM et migrants (africains, malgaches, asiatiques)
- En questionnement avant d'être en adhésion pour les français métropolitains : capacité critique (Golias, Témoignage chrétien autrefois...)
- Respect des lois de l'Etat français (avec pb : emplois, durée de travail, sécurité sociale, visas...) mais questions éthiques font pb homosexualité, GPA... surtout morale sexuelle (manifestations...)
- Lieu d'innovations sociales, culturelles mais aussi attitudes réactionnaires (vote plus à droite chez les pratiquants) et moralisatrices. Image contrastée utilisée par les médias
- Elle s'auto-finance sans l'aide de l'Etat (aide marginale et indirecte sauf pour le fonctionnement des églises communales construites avant 1905). Le clergé n'est pas payé (à la différence d'autres pays d'Europe). Indépendance.
- Exception : L'Alsace et la Moselle n'étant pas françaises au moment de la promulgation de la loi de 1905, celles-ci ont encore aujourd'hui un statut spécial, sorte de dernier héritage du concordat, les évêques, les prêtres, les rabbins et les pasteurs étant toujours assimilés à des fonctionnaires et l'entretien des bâtiments payé par l'Etat. L'enseignement religieux dans les écoles publiques est également préservé.

EGLISE / ETAT EN FRANCE

Une histoire complexe :

Loi de 1905 : Article 1er : « La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes [...] ». Article 2 : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte [...] »

L'alinéa 13 du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, repris dans le bloc de constitutionnalité de la Cinquième République, dispose que : « La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la culture et à la formation professionnelle. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïc à tous les degrés est un devoir de l'Etat. »

Un consensus toujours à la limite (l'affaire Dreyfus). Poussé par l'opinion publique (et les Lumières), l'Etat a assumé de plus en plus de responsabilité : les pauvres, la santé, l'école, le chômage, le sport, l'assistance sociale...mais la société civile laïque aussi (ex patronage FFC). Ce n'est pas une invasion de l'Etat mais une prise de responsabilité politique (fonction de subsidiarité de l'Eglise n'est plus aussi nécessaire) : cela ne dépend plus de la bonne volonté des initiatives privées seulement : droit.

L'Eglise peut cependant offrir les mêmes services que l'Etat. Liberté. La meilleure offre gagne dans la logique

libérale. Ex de l'éducation mais en respectant les règles : diplômes (réglementation européenne), les qualifications, la légalité... La loi Debré de 1959 crée les écoles privées sous contrat encadrant les rapports entre l'État et les écoles privées, et définit les obligations réciproques des deux partenaires. Ce système a été maintenu à la suite des manifestations de 1984 en faveur de l'école libre. Le secteur privé de l'éducation est soumis à de strictes obligations de service public, comme l'unité des programmes et le respect de la liberté de conscience... mais bénéficie ne échange de la prise en charge des salaires des enseignants par l'Etat.

Que le meilleur gagne (il y a cependant parfois des obstacles locaux). Compétition... revendiquée par les libéraux : défi pour l'Eglise : stimulation. L'état soutient cependant si l'initiative de l'Eglise rentre dans les cadres (éducation, travail social) mais à égalité avec d'autres initiatives (islamique par exemple). Pas de privilège à une confession.

Choix par la France d'un modèle d'intégration républicaine (les individus égaux, protégés des pressions des autres pour être pleinement libres) contre un modèle communautariste : des personnes définies par leurs liens communautaires (ethniques, religieux...). C'est là que se fonde la laïcité : éviter l'emprise sur l'individu, défendre une liberté individuelle (individualiste ?)

LA LAICITE A LA FRANCAISE

La laïcité à la française a une histoire longue, souvent conflictuelle mais elle fait partie de « la culture » française et c'est à l'intérieur de celle-ci que se réalise la transmission de la foi et l'évangélisation en France.

Il y a toujours eu des rapports conflictuels et complexes entre les rois de France et la papauté. Le gallicanisme (tentation de faire une église nationale) a souvent ressurgi sans réussir, mais atteste la complexité des relations entre l'Etat (qui veut tout contrôler) et l'Eglise en France et ceci dans un climat de liberté de conscience, contre la domination absolue et excessive de l'Eglise, qui se déploiera peu à peu à partir du XVII^e siècle. La Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen de 1789 met fin à la monarchie de droit divin et proclame aussi que "nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi" (article X), mais dès 1790 l'Etat veut imposer une constitution civile du clergé et persécute ceux qui ne s'y plient pas. L'Etat se définit comme une Nouvelle Religion : celle de la Raison.

Cette organisation du clergé va diviser la France entre « révolutionnaires » et « catholiques ». En 1792, l'Etat instaure un état civil neutre, le mariage civil, le divorce... L'Eglise perd son contrôle sur la population française au profit de l'Etat. Le concordat de 1801 (Napoléon et Pie VII) réaffirme que le catholicisme est la religion de la majorité des Français mais l'Etat désigne les évêques et salarie le clergé. Ce concordat restera en vigueur jusqu'en 1905 (et reste en Alsace et Moselle).

En 1810, le code pénal interdit aux ministres des cultes de célébrer un mariage religieux s'il n'y a pas eu un mariage civil préalable. L'Etat « laïc » est l'acteur social dominant, c'est à lui que revient la construction des liens sociaux.

L'enseignement est un des domaines conflictuels entre Eglise et Etat : en 1833 la Loi Guizot sur l'enseignement primaire impose à chaque commune d'ouvrir une école publique. Jules Ferry organise progressivement l'enseignement primaire laïc et républicain. En 1881, il fait voter l'enseignement primaire gratuit ; en 1882, l'école doit être neutre quant à la religion. En 1886, le personnel de l'école publique doit être laïc et les ecclésiastiques ne peuvent plus enseigner dans les établissements publics du primaire et secondaires (fac possible).

En 1871, la Commune de Paris décrète la séparation des Eglises et de l'Etat, supprime le budget des cultes et déclare propriété nationale les biens des congrégations, au nom de la "liberté de conscience" et en 1872 le recensement ne porte plus de mention concernant la religion et le caractère religieux des cimetières est aboli en 1882. En 1884 : le divorce est rétabli.

En 1905, est votée la Loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Désormais, la République ne reconnaît, ne subventionne, ni ne salarie aucun culte. Néanmoins la loi garantit la liberté des cultes. Pie X interdit à l'Eglise de France de constituer des associations cultuelles auxquelles le législateur avait prévu de transférer l'ensemble du patrimoine ecclésiastique. L'Eglise, de son fait et de son intransigeance, perd alors tous ses biens temporels qui sont affectés à des administrations publiques.

La politique d'exclusion discriminatoire du régime de Vichy à l'encontre des juifs remet en cause pour la première fois les principes de 1789 qui reconnaissent la pluralité des confessions et la liberté pour tous de choisir sa religion. Mais ce système sera aboli rapidement après la guerre. En 1958 est adoptée la Constitution de la Vème République dont l'article premier déclare que "La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale". Chaque français a droit à une appartenance religieuse ou à une non appartenance religieuse.

Le Concile de Vatican II confirme l'ouverture de l'Eglise à la démocratie, aux droits de l'homme et à la laïcité. Il déclare que l'engagement dans les responsabilités sociales, et notamment politiques, relève des laïcs et non des clercs, manifestant ainsi la distance prise par l'institution ecclésiastique vis-à-vis du politique. Ces positions libèrent les tensions, mais les conflits rebondissent dans le domaine de la sexualité. Les votes en 1967 de la loi relative à la régularisation des naissances et celui en 1975 de la loi relative à l'IVG (interruption volontaire de grossesse) divisent les français. Ces deux lois montrent la distance existant entre la société française et l'enseignement moral de l'Eglise. Il en sera de même pour la loi concernant le Pacs en 1999 et le mariage entre personnes du même sexe (2013).

Les conflits concernant l'école reprennent en 1984 avec des grandes manifestations pour défendre l'école privée (libre). Ils reprendront à propos des comportements de certaines élèves musulmanes (affaire du foulard) en 1989. Le Conseil d'Etat précise les conditions du port de signes extérieurs religieux et proscrie tout prosélytisme à l'intérieur de l'école. En 2004, la loi sur le respect de la laïcité confirme ces points ainsi que la Charte de laïcité dans les services publics en 2007. En 2010, une loi interdit la dissimulation du visage (voile) dans l'espace public et notamment au sein des hôpitaux.

La loi Debré de 1959 qui crée les écoles privées sous contrat encadre les rapports entre l'État et les écoles privées, et définit les obligations réciproques des deux partenaires en échange de prise en charge par l'Etat des salaires d'enseignants. Ce système a été maintenu à la suite des manifestations de 1984 en faveur de l'école libre. Le secteur privé de l'éducation est soumis à de strictes obligations de service public, comme l'unité des programmes et le respect de la liberté de conscience. Le rapport Debray en 2002 fait des propositions sur l'enseignement du fait religieux dans l'école laïque. La possibilité de faire exonérer fiscalement les sommes versées au denier du culte par le contribuable français peut être interprétée comme une aide indirecte aux cultes.

En 2000, l'article 30 interdisant l'enseignement religieux pendant les heures de classe dans les écoles publiques est abrogé (ordonnance 2000-549 du 15 juin 2000, article 7-24). En 2003, la loi subit un changement en ce qui concerne le port de signes religieux ostensibles à l'école (surtout islam). Loi 2004 à la suite du rapport de Régis Debray (2002) Cette suggestion a provoqué de nombreuses critiques dans certains milieux politiques français, qui craignent un retour à une union de l'État et de la religion, réintégrant ainsi la religion dans le domaine public. Importance de la religion dans la culture française (arts, paysages...)

Une loi de mars 2004 interdit les signes « manifestant ostensiblement une appartenance religieuse », dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire. Cette loi ne s'applique qu'aux établissements publics

et ne concerne pas les établissements privés, qui sont libres d'autoriser le port de signes religieux ostensibles. Le texte de la loi insère un article dans le Code de l'éducation : « Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit ». La loi française est reconnue par la Cour européenne des droits de l'homme, qui affirme dans un arrêt de décembre 2008 : « La laïcité est un principe constitutionnel, fondateur de la République, auquel l'ensemble de la population adhère et dont la défense paraît primordiale, notamment à l'école »

Cette histoire de la laïcité est pleine de rebondissements mais au-delà des textes, il y a une manière de s'ajuster entre l'Eglise (et les différentes religions) qui est en France et le gouvernement. Un dialogue existe au niveau des institutions de l'Etat et des cultes – conférence des représentants des cultes en France- pour réguler les relations même si parfois des tensions se manifestent ; la laïcité est intégrée dans la vie apostolique de l'Eglise en France, car elle n'est pas d'abord vue comme une machine de guerre contre la foi chrétienne, mais un champ pour lequel il faut respect et vigilance. La CEF a un regard favorable sur la laïcité tout en restant vigilante contre des positions extrémistes.

Les défis de la laïcité

A cause de l'histoire, celle de la Terreur (1792-1793) qui a imposé une religion civile et les persécutions des congrégations en 1904, la laïcité fait parfois encore peur à certains chrétiens. Les religieux et religieuses étrangères ne comprennent pas cette situation et la jugent souvent sévèrement pensant que l'Eglise en France a renoncé à se battre, qu'elle s'est pliée devant l'Etat, devant l'athéisme (et parfois devant l'Islam qui semble plus combattif face à la laïcité), tout en ne s'interrogeant pas sur leur propre système.

Pour beaucoup de français, la laïcité est apparue au fil de son évolution comme un cadre protecteur des droits de l'homme ; la laïcité doit concourir à « l'égalité de tous les Français devant la loi, la liberté de tous les cultes, la constitution de l'état civil et du mariage civil, et en général l'exercice de tous les droits civils désormais assuré en dehors de toute condition religieuse ». Cependant, vue de l'extérieur, la laïcité « à la française » peut sembler synonyme d'intolérance religieuse, ce qui est inconciliable avec le respect des droits de l'homme. La laïcité « à la française » cache pour certains, de manière excessive, un refus français du pluralisme religieux et est fondamentalement anti-chrétienne. Ce qui n'est pas le cas dans d'autres systèmes de laïcité où toutes les religions ont droit d'expression (cf Allemagne, ou autre modèle UK)

Les choses peuvent être vues autrement. Poussé par l'opinion publique (et les Lumières), l'Etat a assumé de plus en plus de responsabilité relevant du bien commun public : les pauvres, la santé, l'école, le chômage, le sport, l'assistance sociale...mais la société civile laïque elle aussi (place importante du bénévolat associatif). Ce n'est pas une invasion de l'Etat, mais une prise de responsabilité politique (la fonction de subsidiarité de l'Eglise n'est plus aussi nécessaire) : l'intervention dans ces secteurs ne dépend plus de la bonne volonté des initiatives privées seulement, mais c'est un droit.

La laïcité à la française qui exclue de fait les manifestations des appartenances religieuses dans sa conception républicaine centrée sur l'individu –égal à d'autres individus- se veut une laïcité protectrice d'un espace public laïc. La France a fait le choix d'un modèle d'intégration républicaine (les individus égaux, protégés contre les pressions des autres pour être pleinement libres) contre un modèle communautariste où les personnes sont définies par leurs liens communautaires (ethniques, religieux...). Aucune religion n'a la priorité, toutes ont leur place de manière égale et pour ne pas s'imposer aux autres (prosélytisme) aucune religion ne doit envahir l'espace public et doit rester un fait privé.

La laïcité peut apparaître alors comme limitative de la religion. Cette protection semble nécessaire face à des revendications radicales de certains groupes musulmans par exemple. Les fondateurs de la laïcité ont toujours expliqué qu'il s'agissait-là de moyens, d'instruments, en vue de réaliser la liberté de conscience de chacun comme liberté publique, et l'égalité de tous les citoyens devant la loi. La laïcité dans l'éducation demande à l'élève non pas d'abandonner sa culture, la religion de ses parents ou son identité, mais de se placer, lorsqu'il s'agit de sciences, d'histoire ou de politique, du point de vue de l'universel, forcément abstrait, défini par la raison et l'intérêt général.

La laïcité conduit à l'indépendance de l'Eglise par rapport à l'Etat (sauf concordat) : ni les œuvres d'Eglise ni les prêtres ne sont subventionnés. Mais les collectivités locales prennent en charge l'entretien des lieux de cultes et les presbytères bâtis avant 1905, devenus propriétés de l'Etat, qui les prête gratuitement aux églises. De fait, la puissance publique est tenue de financer la restauration et l'entretien des bâtiments à ses propres frais. Il n'en va pas de même pour les édifices érigés après 1905, dont l'entretien revient en revanche aux organisations culturelles concernées. Le plus souvent, l'argent provient des dons des fidèles, ou de pays où il n'existe pas de loi sur la laïcité. Par exemple, le Sénégal, le Maroc ou encore l'Arabie Saoudite peuvent apporter leur aide financière à la construction d'une nouvelle mosquée.

En France, les institutions religieuses ne peuvent pas demander d'argent à l'Etat, ni pour rénover, ni pour construire de nouvelles infrastructures mais il existe parfois des possibilités locales de trouver des « arrangements » pour le bien commun.

Il n'est pas autorisé dans les services publics de prendre parti pour une religion et de faire du prosélytisme pour celle-ci. Des interprétations extrémistes de la législation peuvent parfois se manifester du côté de certains « croyants » comme du côté des « non-croyants », mais la plupart du temps, dans le respect de la loi, les choses ne se passent pas de manière trop conflictuelle depuis quelques décennies.

Dans cet univers laïc, la foi est une aventure personnelle, qui appartient à la sphère privée (c'est sûrement une réduction de ce qu'est la foi chrétienne) : le choix de croire et de pratiquer la religion relève d'une décision plus ferme et plus intériorisée. La demande et le niveau de formation pour étayer cette foi sont souvent plus importants qu'autrefois : Bible, théologie... mais il y a aussi beaucoup de syncrétisme et de zapping de convictions pour ceux et celles qui ne se forment pas et confondent recherche d'intériorité (parfois d'émotion) et vie de foi.

Il y a cependant encore des zones de tensions au-delà de l'école qui reste un domaine très sensible où les religions doivent respecter la règle du jeu:

- dans le domaine scolaire : problème des menus dans les cantines scolaires, port de signes d'appartenance religieuse, absences pour pratiquer son culte (shabbat), enseignement sur la création, mixité, sport....
- la célébration des jours fériés : seules les fêtes chrétiennes sont célébrées
- dans les services publics : interdiction du voile intégral
- présence des crèches de Noël et des crucifix dans des lieux publics
- les cimetières et les lieux de culte dans certains quartiers

....

Les catholiques sont en diminution continue malgré les libertés de culte et les politiques d'évangélisation : - 33% sur 30 ans de baptêmes (300000 en 2011). Le nombre de catéchumènes est stable (9000 par an et 4500 baptisés adultes par an). Le nombre de mariages célébrés dans l'Eglise est en baisse (moins 50% sur 30 ans)... le nombre de religieux/ses est en chute rapide : moins de 30000 et nombre de prêtres moins de 13000.

Allons-nous vers une exculturation du catholicisme en France ? en particulier en zones urbaines ? dans un univers qui défend la liberté de pensée ? Il ne semble pas que la situation évolue dans ce sens très rapidement

au-(delà des effets de la presse et de l'utilisation de l'islam pour faire peur). L'enjeu est donc d'aider les croyants à avoir une foi solide, une formation théologique qui peut débattre et à prendre place comme citoyens dans la société. Il ne s'agit pas de faire peur et de crier contre la liberté mais de donner des outils pour croire et avoir envie de suivre le Christ.

Cette diminution peut être vue comme une chance selon Mgr Dagens (*Lettre aux catholiques de France*, Paris, Cerf, 1996) pour se recentrer sur son propos d'évangélisation. Elle fait passer de la gestion à l'évangélisation. Désencombrement institutionnel et politique.

Ce défi est celui de tous les croyants, ceux d'origine française comme ceux et celles qui viennent d'ailleurs pour annoncer la Bonne Nouvelle dans ce pays. Leur venue est une chance, mais elle doit s'intégrer dans la réflexion globale et la stratégie de l'Eglise qui est en France... en évitant de juger trop rapidement.

Fr Jean Claude LAVIGNE op